

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

**Date de la convocation** : 13/03/2025

**DELIBERATION N° 007-2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le dix-neuf mars à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

**Présents :** Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Cindy CIECIERSKI, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, Malvine MORERA, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE et Fabien SCHURRER.

**Absent :** Guillaume CIANCIO et Christophe MAUREL

**Pouvoirs :** Christophe MAUREL qui donne pouvoir à Marie-France MAUREL

Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

**BUDGET COMMUNE – AFFECTATION DES RESULTATS 2024**

Vu la délibération 005-2024 présentant le compte administratif 2024 qui fait apparaître :

Résultat d'investissement 2024 : 8 368.39 €

Résultat d'investissement 2023 reporté au 001 sur 2024 : -88 497.96 €

**Solde d'exécution cumulé d'investissement 2024 à reporter sur 2025 : -80 129.57 €**

Résultat de fonctionnement 2024 : -24 977.30 €

Résultat de fonctionnement 2023 reporté au 002 sur 2024 : 437 768.35 €

**Résultat à affecter (hors RAR) : 412 791.05 €**

Par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses : 436 000 €

- En recettes : 436 000 €

Le besoin net de la section d'investissement (001) peut donc être estimé à : 80 129.57 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit donc faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat en section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 d'une part en réserve afin de couvrir le solde net de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser, d'autre part en report en section de fonctionnement.

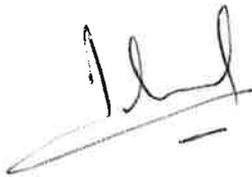
**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,  
Par 13 voix POUR, 0 VOIX Contre, 1 ABSTENTION, à l'unanimité des membres présents,**

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 au Budget 2025 de la façon suivante :

Fonctionnement recette compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 332 661.48 €

Investissement recette compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 80 129.57 €

Le secrétaire de séance  
Marie-France MAUREL



Ainsi fait et délibéré.  
Pour extrait conforme,  
Yves ROBIN, maire



Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.